



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 314 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le maire de Lévis, M. Gilles Lehouillier et le vice-président au conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (STL), M. Michel Patry, ont confirmé qu'il n'est pas question d'abolir les dessertes de la colline parlementaire (ESQ, ECQ, ELQ et EOQ) à la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 23 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même séance, le maire de Lévis a énoncé qu'il n'y aurait pas de changement dans les dessertes de la colline parlementaire même s'il n'y a pas de tramway;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la STL a adopté une résolution (2024-030-) à l'unanimité à la séance du 28 mars 2024 en vue d'abolir les dessertes de la colline parlementaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) subventionne les travaux entrepris par la Ville de Lévis pour améliorer la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Lévis, à la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 22 avril 2024, a énoncé que le conseil n'était pas la tribune où adresser les questionnements au STL;

CONSIDÉRANT le refus du conseil d'administration de la STL de réviser la décision de la résolution 2024-030- du 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a financé 70 % du déficit des sociétés de transport l'an dernier et qu'il continue de les financer.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches auprès du maire de la Ville de Lévis pour éviter les coupures des dessertes de la colline parlementaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Etienne Grandmont
Député de Taschereau

4 juin 2024

Date de signature de l'extrait